

Le vingt et un février deux mille treize à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, le quinze février deux mille treize s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel TROADEC, Maire.

Étaient présents, tous les membres à l'exception de Jean-Claude TALARMAIN pouvoir à Jean LAOT

M Gilbert LE BLOAS a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur Antoine COROLLEUR, Président du SDEF assiste au début de la séance.

13.1.0 COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu de la réunion du 13 décembre 2012 est adopté à l'unanimité.

13.1.1 SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL - STATUT DU SDEF

Discussion

Michel TROADEC, Maire, rappelle que le schéma départemental de coopération intercommunale (S.D.C.I.) adopté par arrêté préfectoral du 27 décembre 2011 prévoit, dans le cadre de son objectif 3 intitulé « service public de l'électricité : regroupement du pouvoir concédant et de la maîtrise d'ouvrage des travaux électrification » :

- la dissolution des syndicats primaire d'électrification, à l'exception des syndicats de Riec-sur-Belon et de Pont-Aven maintenus pour l'exercice de leurs compétences dans le domaine de l'eau ;
- la modification du périmètre du syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF), par l'intégration des communes en lieu et place des syndicats primaires

Dans le cadre de la mise en oeuvre de cette disposition du S.D.C.I., le préfet soumet à l'avis du conseil municipal les deux propositions suivantes :

- 1) proposition de dissolution du syndicat intercommunal d'électrification rurale de Ploudalmézeau à la date du 31 décembre 2013 ;
- 2) proposition de modification du périmètre du SDEF à effet du 1er janvier 2014, conformément à l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2012

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

DONNE un avis FAVORABLE à ces deux propositions

13.1.2 REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUES PAR LES OPERATEURS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Discussion

Michel TROADEC, Maire, présente la proposition de l'Association des Maires de France portant sur les redevances dues par les opérateurs de communications électroniques.

Pour 2013, les montants plafonds des redevances dues par les opérateurs de communications électroniques s'élèvent :

- 1) pour le domaine public routier :
 - * 40 € par km et par artère pour les installations souterraines
 - * 53,33 € pour celles aériennes
 - * 26,66 € par m² au sol pour les autres installations (cabines téléphoniques...).
- 2) s'agissant du domaine public non routier communal ils ne peuvent dépasser :
 - * 1 333,19 € par km et par artère pour les installations souterraines et aériennes
 - * 866,57 € par m² au sol pour les autres installations (les antennes relais de téléphonie mobile ne sont pas concernées par ce texte).

En contrepartie de l'occupation du domaine public routier, le permissionnaire versera annuellement à la commune de PLOUGUIN une redevance dont le montant est calculé sur la base des tarifs définis ci-dessus, conformément notamment aux dispositions des articles R20-51 et R20-52 du Code des postes et communications électroniques.

Ce montant sera révisé au 1^{er} janvier de chaque année, conformément à l'article R20-53 du Code précité.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte ces tarifs de redevances dues par les opérateurs de communications électroniques

11.1.3 PROJET SCHEMA VELO – C.C.P.A. - NOMINATION

Discussion

Michel TROADEC, Maire, rappelle que la Communauté de Communes du Pays des Abers (C.C.P.A.) met en œuvre un schéma de déplacement vélo sur le territoire communautaire.

La C.C.P.A. demande qu'un représentant du conseil municipal soit nommé pour le suivi de ce programme. Il propose que Daniel SALIOU, qui participe au groupe sur le tourisme de la C.C.P.A. et est le référant sécurité routière, représente la commune.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

NOMME Daniel SALIOU, comme représentant de la commune à cette commission

13.1.4 TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION AU 01/01/2013

Discussion

Michel TROADEC, Maire, propose, à partir du 1er janvier 2013 de créer un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe. Ce poste est créé dans le cadre d'un avancement de grade.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cette modification du tableau des effectifs au 1er janvier 2013

13.1.5 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – ACCESSIBILITE RUE JEAN MARIE LE BEC

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) portant sur la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite et en sécurité de la rue Jean-Marie LE BEC et de ses intersections avec les rue de Lanrivoaré et Saint Pirric.

	Plan de financement :	
Coût du projet (estimatif)		120 000 € H.T.
D.E.T.R. sollicitée (mini 20 %)		24 000 €
(maxi 50 %)		60 000 €
Participation communale selon DETR		de 60 000 € à 96 000 € H.T.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

**SOLLICITE la dotation d'équipement des territoires ruraux au taux maximum
AUTORISE le Maire à signer tous documents liés à cette D.E.T.R.**

13.1.6 SUBVENTIONS 2013

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition de tableau de subventions pour l'année 2013. Cette proposition a été présentée à la commission, AXE I du 11 février 2013

Nom	Adh 2013		Demande 2013	Prop 2013	
	Total	Plouguin			
1 Tennis Club PLOUGUIN	51	42	340	302,45	Formule
2 A.S.P. Cyclos et Pédestres	86	74	500	480,00	Formule
3 Gym détente	176	101	1 020	790,05	Formule
4 G.E.R.	37	35	350	246,80	Formule
5 E.S.P.T. Volley	17	11	140	130,20	Formule
6 Patiner à PLOUGUIN	79	38	500	366,05	Formule
7 Hand-ball	41	22	240	222,95	Formule
8 Gars de Saint-Majan	189	126	800	890,75	Formule
9 Comité des Fêtes			470	474,70	Forfait
10 UNC PLOUGUIN TROUERGAT	32	29	71	71,71	Forfait
11 UNC stèle de TROUERGAT				41,41	Forfait
12 Les pitchounes	59	42	250	323,65	Formule
13 Ar rédadeg			100	101,00	Forfait
14 Danse bretonne Familles Rurales	20	13	170	143,45	Formule
15 Ar ruzboutou Familles Rurales	8	4		87,80	Formule
17 Service de Remplacement "Les Vallons"	104		300	291,89	Forfait
18 A.P.E. Ecole Publique - Activ. Scolaires	119	107		781,10	Formule enfant
19 A.P.E. Ecole Privée - Activités Scolaires	186	164		1 197,20	Formule enfant
20 C.C.A.S.				1 656,40	Forfait
21 Club de l'Amitié		174		347,44	Forfait
22 Strollad C'hoariva Plougin	35	7	200	167,30	Formule
23 Société de Chasse	285	29		155,24	Forfait
24 mutuelle des agents territoriaux du 29				43,43	Forfait
25 Prévention routière				18,18	Forfait
26 Comité de Jumelage			500	500,00	exceptionnelle
27 Dojo des abers		24		127,20	Formule
28 Electro-foot brestois		1		92,92	Forfait
29 Bagad an eor du		3		147,71	Forfait
30 D.D.E.N. (0,50 € par enfant de Plouguin)		107		53,50	Formule
31 DIWAN		2		142,84	Formule
32 Syndicat d'eau de Lannalouarn	50	50	309,00	312,09	Forfait
				10 707,41	

Subvention Formule enfant : nbr plouguin * « année enfant de Plouguin »
 Subvention au Forfait augmentation de 1% par rapport à N-1
 Subvention Formule : « par assos » + (nbr plouguinois* « plouguinois »)
 + (nbr hors plouguin * « hors plouguin »)

enfant de Plouguin	
2008	6,76
2009	2,89
2010	7,03
2011	7,1
2012	7,17
2013	7,3

Subventions exceptionnelles 2013 (forfait)		Diwan : Petit Bois – ploudalmezeau + part par enfant		
Aide à Vallée des Saints (statue Sainte Gw enn)	500,00	569,12 - 505 = 64,12 2*64,12 = 128,24		
GSM venue Stade Brestois	en attente	2012	par assos	55
			plouguinois	5,2
			hors plouguin	2,6
Kreiz an aberiou (0,60 € x 2 168 hab) (sous réserve de présentation des comptes)	1 300,80	2013	par assos	56
			plouguinois	5,3
Total subventions exceptionnelles 2013	1 800,80		hors plouguin	2,65

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	1

ADOPTÉ ces subventions pour 2013

13.1.7 CONVENTIONS 2013

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition de tableau de conventions pour l'année 2013. Cette proposition a été présentée à la commission, AXE I du 11/02/2013

	Voté 2011	Voté 2012	Proposition 2013	Remarque
ECOLE SAINTE ANNE Contrat d'association	527,46 € x 1 % = 532,74 € 532,74 x 177 94 294,98 €	175 * 574,65 = 100 563,75 € - 3 500 € d'aides soit : 97 063,75 €	164 * 569,12 € = 93 335,68 € - 3 500 € d'aides soit : 89 835,68 €	Versement par 1/12ème. Demande pour 164 enfants de PLOUGUIN à la rentrée de septembre 2012. Coût élève école publique : 569,12 €
BIBLIOTHEQUE	3401,44 x 1 % = 3 435,45 € + 300 € de fonds 3 735,45 €	3 435,45 x 1 % = 3 469,81 € + 300 € de fonds = 3 769,81 €	3 769,81 € x 1 % = 3 807,50 €	Année N-1 + 1 %
ADEXAP	2462,68 + 720,00 = 3 182,38 €	2 050 * 1,20 = 2 460 + 13 * 60,00 = 780 € soit 3 240 €	3 076,00 €	En 2013 1,20 par habitant sur la base de 2 114 habitants + 60 € par enfant soit avec 9 enfants de Plouguin
S.P.A	515,50 €	515,50 * 1% = 520,65	520,65 x 1 % = 525,86 €	Année N-1 + 1 % (sous réserve de poursuite du service)
Halte garderie LANRIVOARE	357,50 € 325 heures à 1,10 €	347,60 € 316 heures à 1,10 €	323,40 294 heures à 1,10 €	Mise en place d'une convention entre les deux communes. 1,10 € de l'heure de halte garderie.
Relais accueil parents et assistantes maternelles	1 987,16 €	2 013,62 €	1 728,20 €	Année 2013 = 1 728,20 € - prestation CAF
FAMILLES RURALES Jeunesse	9 405 € Fédé F.R. 2 963 € Association des quatre communes	9 405 € Fédé F.R. 2 963 € Association des quatre communes	9 405 € Fédé F.R. 2 963 € Association des quatre communes	Convention intercommunale avec MILIZAC, GUIPRONVEL et LANRIVOARE. Pris en charge à hauteur de 55 % dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse jusqu'au 31 12 2013

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOPTÉ ces conventions pour 2013

13.1.8 PAROLES EN WRAC'H – CONVENTION

Discussion

Gilbert LE BLOAS, Adjoint au Maire, présente la proposition de convention pour l'opération Paroles en Wrac'h.

Le spectacle pour la commune de PLOUGUIN aura lieu le mercredi 24 avril.

La C.C.P.A. prend en charge la moitié du coût de l'opération sur la base prévisionnelle de 12 706 €.

L'autre moitié de la dépense est prise en charge au prorata du nombre d'habitant des 9 communes concernées, soit pour PLOUGUIN 5,88 %.

La commune de LANNILIS assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte la clé de répartition des participations

AUTORISE le Maire à signer cette convention et tous documents y étant liés.

13.1.9 INTEGRATION VOIRIE COMMUNALE – IMPASSE DE PARK AR VILA

Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, présente le voirie à intégrer au domaine communal. Il s'agit de la voie intérieure du lotissement de Park ar vila.

Les travaux du lotissement de Park ar vila sont terminés. Les travaux ont été supervisés par le service technique municipal, il est possible d'engager le transfert de propriété de la voirie vers l'intégration à la voirie communale.

Impasse de Park ar vila 120 m

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ACCEPTTE la rétrocession dans le domaine public de la voie intérieure du lotissement de Park ar Vila : l'impasse de Park ar vila

INTEGRE à la voirie communale l'impasse de Park ar Vila

13.1.10 ACQUISITION DE TERRAIN – ARMELLE BERCON

Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, présente, après information de France Domaine, la proposition d'achat, validée par Madame Armelle BERCON. La transaction porte sur une parcelle de 2 608 m² située rue Marie CHAPALAIN pour un montant de :

2 608 m² x 4 € /m² = 10 432 € net vendeur

La vente sera assurée par Maître DROUAL , Notaire à PLOUDALMEZEAU.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

AUTORISE cette acquisition

AUTORISE le Maire à signer cet acte et toutes les pièces y étant liées.

CONFIE à Maître DROUAL la rédaction de l'acte.

13.1.11 VOEU REUNIFICATION DE LA BRETAGNE

Discussion

Michel TROADEC, Maire, présente la proposition de vœu déposée par Bretagne réuni, portant sur la réunification de la Bretagne à cinq départements, avec la Loire Atlantique.

Question reportée.

13.1.12 QUESTIONS DIVERSES

- Question de Félix GUILLOU portant sur l'intégration du personnel de la Maison de l'Enfance. Les précisions fournies répondent à ses questions.
- Rythmes scolaires
- Fermeture d'une classe à l'Ecole Sainte Anne
- Recours de la société MARC et de propriétaires fonciers contre la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme
- Prochain CM prévu le 7 mars